
Compte-rendu du Conseil Municipal
de PREAUX DU PERCHE

Séance du 27 Mars 2015

Nombre de membres

- afférents au C.M. : 15

- en exercice : 15

- qui ont pris part au vote : 15

Date de convocation : 20 Mars 2015

Date d'affichage : 3 Avril 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-sept du mois de mars, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pascal PECCHIOLI, Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Alice ANGOT, Patrick BARD, Catherine BOUCAULT, Jean BOUTHRY, Eric DURY, Christiane GRUSZKOWSKI, Roselyne GUERIN, Marie-Odile GUEUX, Marie-Claire LE PETIT Patrick LENAERTS, Hervé LUCAS, Patrice MAY, Joëlle MOREAU.

Absent excusé : Jean-Pierre MAVIT (pouvoir à Pascal PECCHIOLI).

Alice ANGOT a été désignée secrétaire de séance.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du dernier Conseil municipal, en date du 20 Février 2015.

Approbation des comptes administratifs et des comptes de gestion 2014

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS

BUDGET CCAS

Résultats reportés	9,91	-			9,91	-
Opérations de l'exercice	1 802,73	2 020,00			1 802,73	2 020,00
TOTAUX	1 812,64	2 020,00			1 812,64	2 020,00
Résultats de clôture		207,36				207,36

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS

BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT

Résultats reportés	-	46 104,11	26 603,40	-	26 603,40	46 104,11
Opérations de l'exercice	28 785,54	32 759,80	23 062,20	10 053,00	51 847,74	42 812,80
TOTAUX	28 785,54	78 863,91	49 665,60	10 053,00	78 451,14	88 916,91
Résultats de clôture		50 078,37	39 612,60			10 465,77

BUDGET COMMUNE

Résultats reportés	-	9 136,06	-	2 6919,27	-	36 055,33
Opérations de l'exercice	253 299,15	327 404,43	115 603,20	62 061,11	368 902,35	389 465,54
TOTAUX	253 299,15	336 540,49	115 603,20	88 980,38	368 902,35	425 520,87
Résultats de clôture		83 241,34	26 622,82			56 618,52

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2014,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

BUDGETS :	Commune	Service Assainissement	CCAS
RÉSULTAT DE L'EXERCICE + report :			
EXCEDENT	83241,34 €	50 078,37 €	207,36 €
DEFICIT			
EXCEDENT AU 31/12/2014			
<input type="checkbox"/> Exécution du virement à la section d'investissement			
<input type="checkbox"/> Affectation complémentaire en réserves	2 704,82 €	39 612,60 €	
<input type="checkbox"/> Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau crédateur)	80 536,52 €	10 465,77 €	207,36 €
DEFICIT AU 31/12/2014	/	/	/
Déficit à reporter			

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2015

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux des taxes directes locales en 2015 et par conséquent de voter les taux comme suit :

	Taux 2015	Produit attendu pour la Commune
Taxe d'habitation	9,73 %	58 302 €
Taxe foncière (bâti)	5,62 %	21 480 €
Taxe foncière (non bâti)	14,91 %	27 211 €
Cotisation foncière des entreprises	8,05 %	1 787 €
TOTAL :		108 780 €

Vote des Budgets Primitifs 2015

- **Centre communal d'action sociale**

Les membres de la Commission administrative approuvent à l'unanimité le budget 2015 du CCAS qui s'équilibre en recettes et en dépenses de fonctionnement à 1600,00 €.

- **Service Assainissement**

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le budget 2015 du Service Assainissement qui s'équilibre :

- en recettes et en dépenses d'investissement à 64 486,00 €,
- en recettes et en dépenses de fonctionnement à 43 153,00 €.

- **Commune**

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le budget 2015 de la Commune, qui s'équilibre :

- en recettes et en dépenses d'investissement à 172 269,00 €,
- en recettes et en dépenses de fonctionnement à 421 026,00 €.

Travaux de sécurité dans le bourg

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le projet concernant les travaux de sécurité dans le bourg : aménagements des entrées du bourg visant à faire ralentir les véhicules, installation d'une zone 30, mise en place de passages piétons avec accessibilité handicapés.

Une estimation préparée par lui-même et les adjoints fait apparaître une dépense totale de travaux d'un montant de 40 510 € HT, de 48 612 € TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- décide de réaliser les travaux de sécurité dans le bourg,
- retient l'estimation faite par la municipalité indiquée ci-dessus,
- dit que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget primitif 2015 (opération n° 123 article 2313),
- sollicite de l'Etat une subvention au titre de la D.E.T.R. de 40 % du montant HT des travaux,
- sollicite du Département une subvention au titre du FAL de 30 % du montant HT des travaux,
- décide de financer le solde sur les fonds propres de la commune,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Chauffage de l'église

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le projet concernant le chauffage de l'église.

Une estimation fait apparaître une dépense totale de travaux d'un montant de 16 000 € TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- décide de réaliser les travaux de chauffage de l'église,
- retient l'estimation indiquée ci-dessus,
- dit que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget primitif 2015 (opération n° 132 article 2315),
- sollicite du Département une subvention de 30 % du montant HT des travaux,
- décide de financer le solde sur les fonds propres de la commune,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Création d'un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} avril 2015

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal qu'un adjoint technique de 2^{ème} classe en poste pour une durée de 22 h 30 mn hebdomadaires a été admis à l'examen professionnel d'adjoint technique de 1^{ère} classe et qu'il est inscrit sur la liste d'aptitude du 1^{er} août 2014. Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de le nommer dans son nouveau grade à partir du 1^{er} Avril 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, décide :

- de créer un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} Avril 2015,
- de supprimer le poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à cette même date,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.